



Conseil national
de l'information statistique

Commission
Démographie et Questions Sociales

25 juin 2024

Avis n° 5 du moyen terme de la commission : Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités

Le Conseil salue les travaux menés sur la transmission intergénérationnelle des inégalités sociales dans le domaine des revenus et de l'éducation et juge important de les approfondir. Il demande de les élargir à d'autres types d'inégalités (santé, culture, loisirs, sport, patrimoine...) et de les documenter dans différentes dimensions, y compris celle du genre.

Suivi de l'avis :

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents sur la transmission intergénérationnelle des inégalités sociales dans plusieurs de leurs dimensions (revenu, patrimoine, mais aussi parcours scolaire et professionnel, pratique du sport, activités culturelles et de loisir, etc.). Ces travaux reposent sur des enquêtes européennes, telles que *Statistiques sur les ressources et conditions de vie* (SRCV) permettant de comparer la situation des adultes à celle qu'ils connaissaient lorsqu'ils avaient 14 ans (documentant le type de ménage, l'environnement familial, les privations) ou *Histoire de vie et patrimoine* qui recense les transferts entre générations (donations, héritages et aides reçues ou versées), mais aussi sur des panels, tels l'*Échantillon démographique permanent* (EDP), basé sur le recensement et différentes sources administratives avec une profondeur temporelle croissante. Les études conduites à partir de ces données fournissent des éclairages nouveaux. Par exemple, les enfants de familles aisées ont trois fois plus de chance que ceux issus de familles modeste de faire partie des ménages les plus aisés. Il n'en demeure pas moins que les revenus des parents sont loin de déterminer entièrement ceux de leurs enfants, et que 12 % des enfants de familles les plus modestes sont, à l'âge adulte, parmi les plus aisés de leur classe d'âge.

Mesurée à l'aune de ces outils statistiques, la mobilité sociale est moyenne en France lorsqu'on la compare à celle de ses partenaires, plus forte que la mobilité perçue, et d'autant plus forte que l'on est un homme, que l'on a des parents aisés, que l'on est diplômé, ou issu d'une famille mobile géographiquement pendant l'enfance, etc.

Le champ de ces études a aussi été élargi à d'autres dimensions qu'il s'agisse de la pratique du sport, des loisirs (singulièrement les vacances), ou des activités culturelles. Tous ces domaines concourent à la transmission des inégalités. Ainsi, le fait d'avoir des parents sportifs influence aussi fortement la manière dont les collégiens font du sport (pratique soutenue et encadrée). Les pratiques culturelles évoluent, suivant les évolutions technologiques, mais les inégalités sociales perdurent et certaines se renforcent (accès aux musées, expositions). Vouloir améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle suppose de comprendre les effets qu'exercent des différentes instances de socialisation culturelle tout au long de la vie (famille, école, médias...).

La commission salue les travaux permettant de répondre aux enjeux de mesure de la mobilité sociale et d'identification des facteurs associés à la reproduction des inégalités entre générations, notamment pour mieux éclairer les politiques en faveur d'une plus grande mobilité sociale. La commission encourage les nouvelles approches intégrant notamment des caractéristiques liées au milieu dans lequel on a grandi, tels que le patrimoine, le rang dans la fratrie ou le niveau d'éducation des parents, qui influence la réussite scolaire de leurs enfants, dont on sait qu'elle constitue un phénomène protecteur de la pauvreté à l'âge adulte. La commission souhaite la poursuite et le développement de l'observation statistique auprès des adultes mais aussi des enfants sur un large éventail de pratiques susceptibles de reproduire les inégalités entre générations.

Enfin, plus largement, la commission recommande de poursuivre les travaux sur les liens entre inégalités de patrimoine et de revenus dans la reproduction des inégalités, thème qui pourra être abordé dans le cadre de l'avis n° 4 du moyen terme de la commission : « Suivre les inégalités de revenus et de patrimoine ».